



COMITÉ SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 05 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le mardi 05 octobre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le mardi 14 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier

Référence du service :

Objet de la délibération :

Energies renouvelables :
FT/PL/VM-04d

**REPARTITION DES 50 HECTARES ALLOUEES AUX FERMES
PHOTOVOLTAIQUES EN ZONE AGRICOLE INSCRITES
DANS LE SCOT**

Etaient présents(es) (49)

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

André BRUNDU Bernard CLEMENT, Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Jean-François LAURENT, Cécile MARQUIER, Julien PLANTIER, Patricia VAN DER LINE *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Patrick BENEZECH, Mylène CAYZAC-PRAME, Jean-Luc CHAILAN, Audrey CIMINO, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Thierry FELINE, Richard FLANDIN, Maryse GIANNACCINI, Yoann GILLET, Jean-Jacques GRANAT, Philippe GRAS, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Renaud LEROI, Pierre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Florent MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Maurice MOURET, Bruno PASCAL, Olivier PENIN, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Patrice PLANES, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Olivier RIGAL, David-Alexandre ROUX, André SAUZEDE, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (6 pouvoirs)

Vincent BOUGET donne pouvoir à Bernard CLEMENT ; Jean DENAT, donne pouvoir à Bruno PASCAL ; Jean-Christophe GREGOIRE, donne pouvoir à Antoine MARCOS ; Juan MARTINEZ donne pouvoir à Olivier RIGAL ; Rémi NICOLAS, donne pouvoir à Renaud LEROI ; Marie-France RAINVILLE, donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT.

Etaient excusés(ées), absents(es) (33)

Bernard ANGELRAS, Florence BARBOT, Frédéric BEAUME, François BERTIER, Olivier BONNÉ, Jean-Marc CAMPELLO, Pascale CAVALIER, François COURDIL, Robert CRAUSTE, Claude DE GIRARDI, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Bruno FERRIER, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Bernard JULLIEN, Pierre MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Thierry PESENTI, Angel POBO, Patrice QUITTARD, , Jean-Marie RAYMOND, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, Josiane ROSIER-DUFOND, Rodolphe RUBIO, Marc TAULELLE, Joël TENA, Eddy VALADIER, Régis VIANET Lucien VIGOUROUX, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur **Frédéric TOUZELLIER**, Président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n°2019-12-10-01d approuvant le Schéma de COhérence Territoriale révisé,

Considérant qu'afin qu'il est nécessaire de limiter le développement des fermes photovoltaïques au sol pour préserver l'espace naturel et agricole conformément au SCOT révisé ;

Considérant que le SCOT Sud Gard révisé et approuvé par la délibération n°2019-12-10-01d, consacre 50 hectares pour le développement de fermes photovoltaïques au sein des espaces agricoles sous conditions ;

Considérant qu'il est nécessaire de répartir cette enveloppe équitablement à l'échelle de chaque EPCI du périmètre du SCOT Sud Gard ;

Le Président propose que la répartition des 50 ha soit calquée sur les possibilités d'extensions ou de créations des surfaces dédiées aux zones d'activités (hors projet de Magna Porta) à savoir :

Noms des EPCI	Possibilités d'extensions et créations de zones d'activités	
	En valeur ha	En %
Nîmes Métropole	140	50%
Petite Camargue	40	14%
Rhône Vistre Vidourle	40	14%
Pays de Sommières	20	7%
Terre de Camargue	9	3%
Beaucaire Terre D'Argence	32	11%
Total	281	100%

Le Présent propose donc la répartition des 50 ha suivante :

Noms des EPCI	Possibilités d'extensions et créations de zones d'activités		Surface fermes photovoltaïques 50 ha	
	En valeur ha	En %	En valeurs ha	En %
Nîmes Métropole	140	50%	25	50%
Petite Camargue	40	14%	7	14%
Rhône Vistre Vidourle	40	14%	7	14%
Pays de Sommières	20	7%	4	7%
Terre de Camargue	9	3%	2	3%
Beaucaire Terre D'Argence	32	11%	6	11%
Total	281	100%	50	100%

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité

Exprimés : 49 (dont 6 pouvoirs)

Pour :47.....

Contre :0.....

Abstention :2.....

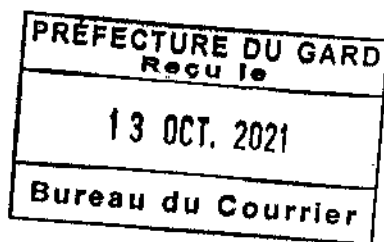
ARTICLE 1^{er} : D'approuver la répartition suivante pour la réalisation de fermes photovoltaïques en espace agricole sous conditions inscrites dans le DOO du SCOT Sud Gard suivante,

Noms des EPCI	Surface fermes photovoltaïques 50 ha	
	En valeurs ha	Soit en %
Nîmes Métropole	25	50%
Petite Camargue	7	14%
Rhône Vistre Vidourle	7	14%
Pays de Sommières	4	7%
Terre de Camargue	2	3%
Beaucaire Terre D'Argence	6	11%
Total	50	100%

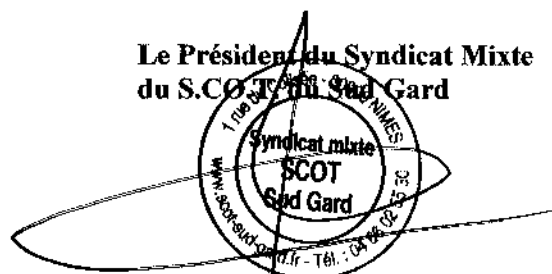
ARTICLE 2^{ème} : D'étudier les projets proposées dans le cadre de la compatibilité avec cette répartition et d'ajuster si besoin cette répartition des surfaces en fonction des projets et de leur intérêt,

ARTICLE 3^{ème} : D'attribuer 15 ha à 20 ha pour l'ensemble des projets de parcs photovoltaïques en espace antropisés et de les imputer sur l'enveloppe de 195 ha dédiée aux équipements,

ARTICLE 4^{ème} : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Nîmes métropole